FORCES LMS

PARCOURS
J'ETABLIS LA LIASSE FISCALE ANNUELLE ET PAIE L'IMPOT

15
FORMATIONS VIDEO
de 18 minutes en moyenne

+

DES APPORTS THEORIQUES
en format PDF

+

DES TESTS DE VALIDATION
pour valider vos acquis

Environ 7h
pour se former

PREREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Passer du résultat comptable au résultat fiscal
- Déclarer le résultat fiscal et établir la liasse fiscale
- Comptabiliser l'impôt et son paiement
- Auditer une liasse fiscale afin d'identifier les erreurs fréquentes et les situations à risque

PUBLIC VISE
- Comptables d'entreprises ou de cabinets devant réaliser des liasses fiscales annuelles
- Etudiants préparant des diplômes comptables

EXPERTS FORMATEURS
- Yasmina Zeghoudi, expert-comptable

LES 15 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

1/ Les différentes catégories d'impôts sur les bénéfices des entreprises
2/ L'impôt sur les sociétés : champ d'application, taux, paiement
3/ La détermination du résultat fiscal
4/ Les charges déductibles, les charges non déductibles
5/ L'imposition des produits
6/ Le régime des plus ou moins-values
7/ L'imputation des déficits reportables
8/ Le calcul de l'impôt sur les sociétés
9/ Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés
10/ Les tableaux de la liasse fiscale Cerfa 2050
11/ Tableaux 2050/51/52/53/56/57 : description et contrôles à effectuer
12/ Tableaux 2054/2055 : description et contrôles à effectuer
13/ Détermination du résultat fiscal, tableau 2058
14/ Tableaux 2059 : informations extra comptables à renseigner
15/ Télédéclarer la liasse fiscale

Vous voulez suivre ce parcours ?
L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :
- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :
- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits